



Déménagement du dite de Clamart à Saclay ?

Communiqué inter-syndical

suite à l'AG du 18 septembre 2008 à Clamart

150 collègues étaient présents à l'assemblée générale du personnel de Clamart, appelée par toutes les organisations syndicales le 18 septembre, afin d'échanger sur l'annonce du départ éventuel des activités de recherche de Clamart vers Saclay.

Les représentants des organisations syndicales ont résumé la présentation du projet faite par la Direction au Comité d'Etablissement du 15 septembre :

- Selon la Direction, le projet serait essentiellement justifié par son intérêt scientifique (développement de partenariats avec les universités, écoles et entreprises du plateau ...), auquel s'ajouterait un impact positif sur l'image de l'entreprise (bâtiments modernisés, à « haute qualité environnementale »...)
- Le planning, très serré, est le suivant :
 - o Mise en place d'un groupe de "concertation" avec les organisations syndicales ;
 - o Clôture de l'étude d'opportunité début 2009 ;
 - o Clôture de l'étude de faisabilité fin 2009 ;
 - o Déménagement possible à mi-2012.

La discussion lors de l'AG permet de faire un premier constat. L'annonce de ce déménagement éventuel soulève beaucoup d'inquiétudes chez les salariés du site de Clamart à la fois sur l'avenir de la R&D et de leur activité, ainsi que sur leurs conditions de travail et de déplacement. Les collègues de Chatou et des Renardières s'interrogent également sur les conséquences de ce projet.

Pertinence du projet sur le plan scientifique.

Sur le fond ce projet semble s'inscrire dans le cadre du « Plan campus » décidé par le gouvernement. Ce plan constitue une mise en application de la loi d'orientation sur la recherche de 2006 qui vise à finaliser la recherche académique (CNRS, universitaire, etc.) au profit des industriels et à économiser sur les financements publics. L'objectif de ce plan est de regrouper les universités et de faire financer les formations universitaires et les laboratoires par les entreprises privées, dans le cadre de partenariats public/privé.

On peut craindre que cette « mutualisation » des moyens ne conduise à une externalisation croissante de la R&D d'EDF, lourde de menaces sur l'emploi statutaire. En effet, une partie de plus en plus importante des activités serait confiée à des personnels aux statuts précaires (chercheur en CDD, stagiaires, thésards, prestataires) tandis que les effectifs statutaires de la R&D poursuivraient leur baisse.

Cette orientation nuit aux intérêts de la recherche académique phagocytée par les objectifs industriels et peut également fragiliser l'interaction très forte de la R&D d'EDF avec les métiers de l'entreprise.

Dans ce contexte, sans garanties claires à long terme sur le futur de la recherche d'EDF, à la fois sur son organisation (R&D intégrée), ses finalités (implication dans les défis énergétiques actuels) et ses ressources (effectif statutaire, budget), le projet de déménagement ne nous paraît pas envisageable.

Notons que nos dirigeants sont pourtant capables de donner des garanties pour d'autres investissements que la Recherche (Acquisitions à l'étranger, EPR ...)

Impact sur les conditions de vie et de travail.

Aucune évaluation de l'impact sur la vie des agents n'a été explicitement prévue dans le projet présenté par la Direction, ni sur l'impact environnemental de cette opération.

Alors qu'il est évident que des centaines de salariés verraient leurs conditions de trajet domicile/travail dégradées. En effet, de multiples contraintes empêcheraient de nombreux salariés de se rapprocher du nouveau site (travail du conjoint, scolarisation des enfants, cas spécifique des collègues handicapés...).

Après avoir attendu plusieurs décennies une meilleure desserte du site de Clamart, on peut être septique quant à la rapidité du développement des transports collectifs desservant le site de Saclay. Ironie du sort, nous partirions au moment où le tramway arrive enfin ! Ce déménagement ne serait-il pas aussi l'occasion d'une opération immobilière juteuse ?

Si ce déménagement avait lieu, il est probable que de nombreux collègues « ne suivraient pas » pour ces raisons. Les conséquences en termes de perte de compétences pour la R&D seraient alors très graves.

Décision de l'intersyndicale.

L'intersyndicale considère que compte tenu de l'impact d'un tel projet sur l'avenir de la R&D et sur les conditions de travail du personnel du site de Clamart, ce dernier doit être consulté.

Très prochainement, l'Intersyndicale vous sollicitera afin que vous puissiez donner votre avis.